

Le Travailleur du Lot-&-Garonne

Spécial Charlie



Du sursaut populaire...
l'avenir ne dépend que de vous!

Hebdomadaire de la fédération du Parti communiste français - 96^e année - 1,20

Sommaire

en bref p 2 et 3
IVG - Carte scolaire - ANACR -
Vœux du PCF

à mon avis p 3

actu p 4 à 6
Départementales - Loi Macron -
Techni47 - Élections MSA

locale p 7
Agen - Mézin - Laroque-Timbaud -
Albret - Boé/Bon-Encontre

culture p 8
Jardin d'Élie - Musique

Droit Bougez pour l'IVG



Techni47 Vente empêchée



Jardin d'Élie Écoutez la lune



Macron Loi pour les patrons

Carte scolaire

Le ministère de l'Éducation a annoncé les premiers chiffres de la carte scolaire pour l'année 2015. Au niveau national, 2511 postes seront créés. Les propositions régionales

la Gironde, plus jeune. Cette réalité implique la mise en place de services d'accompagnement. Ainsi, les associations d'aide à domicile emploient près de 1600 personnes qui interviennent au domicile des personnes âgées. Le conseil général, en charge de l'action sociale vers les personnes âgées, vient de décider d'augmenter de 5,2 % le tarif horaire de remboursement de l'aide à domicile, qui est fixé à 20,10 € depuis le 1^{er} janvier 2015, afin de suivre la hausse du coût des prestations (soit une hausse de 24,8 % depuis 2008, date à laquelle le tarif était de 16,10 €). ■

sont les suivantes : Dordogne - 8, Gironde + 103, Landes + 7, Lot-et-Garonne + 10, Pyrénées-Atlantiques + 1; soit 113 postes pour l'académie de Bordeaux. Une nouvelle grille de lecture des paramètres départementaux est appliquée cette année. En particulier, les paramètres sociaux sont pris en considération d'une façon plus précise... et le Lot-et-Garonne est très mal placé pour ce qui concerne le chômage, la pauvreté... Cette prise en compte des critères sociaux, liée aux effets de la démographie, explique la dotation positive, pour cette année. Ces chiffres restent à confirmer. ■

Communiqué de l'ANACR

C'est avec une intense émotion que l'Association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la Résistance (ANACR) a

pris connaissance de l'odieux attentat criminel perpétré contre le journal « Charlie Hebdo ». L'ANACR s'incline devant celles et ceux qui en ont été victimes et condamne vigoureusement ces actes de barbarie. Lorsqu'ils rédigeaient le programme du Conseil national de la Résistance, les résistants y consacraient un paragraphe à la liberté de la presse, cette liberté reste une valeur fragile et menacée. Un écrit, un dessin, une déclaration peuvent, telle l'apologie du racisme et du fascisme, tomber sous le coup de la loi; cela ne saurait, en aucun cas, justifier le meurtre ou le massacre. Les journalistes de Charlie Hebdo, avec leur sensibilité propre, se situaient, eux, dans le camp de la liberté, de la démocratie, ces valeurs pour lesquelles ils se levèrent et souvent les résistants donnèrent leur vie. Nous nous associons pleinement à l'hommage qui leur est rendu. ■

L'avant et l'après

L'attaque contre le journal satirique Charlie Hebdo me sort d'une rêverie, d'une illusion et me touche profondément. Je crois d'abord à une erreur de la presse, en épluchant les journaux numériques, l'évidence est là. C'est confirmé: une tuerie s'est produite. **Cabu, Charb, Wolinski, Tignous et les autres sont morts.** Ils ont attaqué Charlie, ils ont voulu tuer Charlie. Le premier questionnement est: avons-nous totalement perdu notre liberté d'écrire, de penser et de publier nos avis, nos réflexions? Où est donc passée la liberté de la presse? Je m'aperçois également que de certains politiques se saisissent de l'affaire à des fins de récupération. Comment peut-on récupérer un tel massacre pour donner de la crédibilité à son organisation? Plus tard, j'écoute Patrice Pelloux, qui témoigne avec une voix

17 janvier 2015

Bougez pour l'IVG

La loi qui dépénalise l'avortement existe depuis quarante ans. Cette avancée sociale majeure a été le fruit d'un âpre combat militant auxquels des syndicats, des partis politiques se sont associés car la contraception restait et reste encore un privilège de classe. Ce droit est tout autant un enjeu de santé publique. Il aura fallu tout de même attendre 2014 pour reconnaître aux femmes le droit d'y avoir recours, non par « détresse » mais par choix. Les dangers d'une maternité non désirée, à la fois pour la mère et l'enfant, ne sont, eux, curieusement jamais évoqués, alors qu'ils sont bien plus graves et lourds de conséquences. L'institutrice spécialisée (RASÉD) que j'étais, peut en témoigner.

La légitimité des femmes à demander une IVG, reste, encore aujourd'hui combattue par les lobbys religieux et/ou réactionnaires en France, en Europe et dans le monde. Ce droit n'existe pas ou n'existe plus dans plusieurs pays européens et encore moins dans le monde: 47 000 femmes y décèdent par an des suites d'un avortement clandestin. Les difficultés rencontrées par les femmes, pour avorter dans les délais légaux, augmentent en France: fermeture pure et simple de centres d'IVG, absence de revalorisation de l'acte... Les quarante-quatre associations féministes revendiquent dans notre pays un accès facile à la contraception libre et gratuite, une éducation sexuelle de qualité et sans

tabous, pour les jeunes femmes et hommes, et la possibilité d'avoir recours à l'IVG sans freins, ni délais. Elles organisent le 17 janvier prochain des débats, des spectacles pour aider à élargir la prise de conscience de toutes et tous et les appellent à se bouger pour l'IVG. ■

Marie-Renée Gérard



pleine d'émotion, il raconte l'appel de la rédaction, qu'il crut être une blague. Il imagine la réaction de Charb, voyant ces hommes armés: « il a du leur faire un bras d'honneur ». Cette posture, renvoie à la devise de ce dessinateur de talent et engagé: « **je préfère mourir debout que vivre à genoux** ». Il nous appelle à

ne pas avoir peur, à lutter pour une presse libre, pour la laïcité. Une lutte qui doit se garder de stigmatiser une religion, une lutte qui doit être solidaire et citoyenne.

Il y a eu un avant et il y aura un après. Aujourd'hui et depuis longtemps, je suis Charlie. ■

Marine **Rebaudi**

à mon
avis

Le sursaut populaire

Dès mercredi 7 janvier, quelques heures après l'assassinat des membres de Charlie Hebdo, des Lot-et-Garonnais sont descendus dans la rue pour manifester leur colère et leur dégoût. Au drame de mercredi se sont ajoutés les événements tragiques des jours suivants, avec pour bilan: dix-sept victimes. Malgré la violence de ces actes, la peur n'a pas gagné et nous avons connu depuis, une mobilisation historique dans de nombreuses communes du département: Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Nérac, Lavardac, Tonneins... Dans leur immense majorité, refusant les amalgames pervers et tous les racismes, des milliers de Lot-et-Garonnais ont revendiqué un vivre ensemble plus fort, plus riche, plus juste. En ces heures pourtant dramatiques, les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ont résonné de façon inespérée. Il revient désormais aux autorités institutionnelles, politiques, sociales, économiques, culturelles, de tirer toutes les conséquences de cette mobilisation citoyenne. Elle n'est certainement pas synonyme de surenchère sécuritaire ou de restriction du champ des libertés. Tous, à notre place, les communistes tout particulièrement, nous n'avons pas le droit de trahir cette espérance renaissante. Comme l'a indiqué Pierre Laurent à l'occasion des vœux du PCF: « *Ce que nous visons, c'est une unité nationale des citoyens, une affirmation populaire commune pour les libertés, contre la haine, la violence, les racismes, les discriminations, et non une union sacrée des partis qui n'existe d'ailleurs pas. Entre citoyens comme entre partis, nous voulons le libre débat démocratique, républicain. Ni l'union sacrée, ni la guerre* ». Avec ce numéro spécial, votre journal tient à rendre hommage aux victimes et à participer à cette visée. ■

Nicolas Lucmarie



banquet républicain

dimanche 15 février 2015

10h00 - salle des fêtes de Samazan

avec Patrick **Le Hyaric**

député européen - directeur de l'Humanité



Le Travailleur du Lot-et-Garonne

fondé par **Renaud Jean**, premier député communiste de France

directrice de la publication: **Jacqueline Debord** - rédacteur en chef:

Nicolas Lucmarie - rédaction: **Michel Ceruti, Lysiane**

Chantré Edmond Coëdelo, Roger Dejean, Jean-Claude

François, Marie-Renée Gérard, Daniel Heinrich, Monique

Mirande, Guy Rauzières, Claude Vaccari

édité et imprimé par **SARL Le Travailleur du Sud-Ouest**

18, rue Jules Ferry 47 006 Agen

Tél. **05 53 66 82 59** - Fax 05 53 47 61 01

letravailleur@orange.fr

CCP 1309 19X Bordeaux 1^{er} trimestre 2015 - ISSN 1627-2471 - CPPAP N° 0615 C 86962

Élections pour la MSA

Du 12 au 27 janvier, le renouvellement des délégués des trois collèges du conseil d'administration de la Mutualité sociale agricole se déroulera par correspondance. Dans toute la France, trois collèges vont s'exprimer: exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre.

Au nom des listes cantonales de la CGT, jeudi 8 janvier, les trois candidats (sortants) des cantons de Bouglon (Bernard Benteau), d'Houeillès (Alain André Bezos) et Casteljaloux (Pierre Michel Boyancé qui a déjà fait 25 ans avec cinq mandats) ont tenu une rencontre avec la presse écrite. Michel Boyancé a indiqué que la CGT aurait une liste dans chacun des 40 cantons, sauf un en Lot-et-Garonne. La CGT a beaucoup travaillé durant ces dernières années et poursuivra dans le même sens sur les revendications:

le guichet unique santé vieillesse, sur les salaires, l'action sociale qui est de plus en plus remise en question, les retraites, les travailleurs étrangers qui, souvent, sont payés très en dessous du SMIC, sur les accidents du travail... En Lot-et-Garonne près de 100 000 habitants (le tiers de la population) dépendent de la MSA. Il a conclu ainsi: « Voter CGT, c'est refuser les politiques d'austérité pour les salariés et les retraités, d'exonérations de cotisations sociales pour les employeurs ». ■

Jean-Claude François



Loi Macron Le droit du travail attaqué

L'ANI du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013 qui en est issue, devaient, en assouplissant les licenciements, « sécuriser l'emploi »; la France compte depuis 250 000 chômeurs de plus. Et la loi Macron propose d'assouplir encore plus les licenciements.

Il s'agit bien d'un projet de loi dont l'objectif n'est ni la relance, ni l'économie mais bien la réduction du droit des travailleurs. Le plus grave, pourrait-on dire, ce n'est pas le travail du

dimanche ni de nuit mais l'aggravation des facilités de licencier. En prolongeant l'ANI, le but est de « sécuriser »... non pas le travail mais les licenciements. Petit décryptage.

Élections départementales Du national au local

Les élections cantonales des 22 et 29 mars prochains comporteront un enjeu national évident: combattre la politique conduite par F. Hollande et M. Valls mais aussi des enjeux locaux non moins considérables.

Pour le PCF, il s'agit de construire sur le terrain, à partir des besoins populaires précisément recensés, les réseaux de résistances et de contre attaque les plus larges possibles aux effets de cette politique. De plus, toutes les enquêtes

d'opinion montrent l'attachement des citoyens à un système institutionnel décentralisé, où les collectivités locales (communes, départements, régions) jouent un rôle important. Ainsi, une large majorité de citoyens (63 %)

soutient l'existence des départements.

Enjeux nationaux

La politique nationale concernant les collectivités locales tient en deux axes:

- éloigner les citoyens des décisions avec la réforme territoriale;
- les priver de ressources en baissant les dotations.

D'abord, les Départements sont reconnus par la Constitution et leurs assemblées délibérantes (désormais les conseils départementaux), élues au suffrage universel direct, votent leurs orientations et leurs budgets. Ensuite, si les

Départements mettent en œuvre de nombreuses compétences dévolues par la loi, ils disposent aussi, au nom du principe constitutionnel de libre administration, de la possibilité de décider de politiques d'intérêt local. Cette liberté, cette proximité avec les citoyens est au cœur de cette campagne à venir, tout comme la baisse considérable des moyens dévolus aux collectivités pour l'avenir.

Enjeux locaux

Les Départements ont aujourd'hui un rôle majeur en matière d'action sociale et de solidarité, et aussi en matière éducative

● Grâce à la loi du 14 juin 2013, l'employeur pouvait déjà, sur les quatre critères de choix des licenciés, retenir prioritairement le critère qu'il voulait, par exemple celui, arbitraire, de la « *qualité professionnelle* » au détriment des critères sociaux (charges de famille, âge, handicap, ancienneté). Le projet Macron permet à l'employeur de moduler les critères choisis en les fixant « *à un niveau inférieur à celui de l'entreprise* ». En clair, pouvoir choisir de licencier qui on veut, où l'on veut. Les plus faibles socialement, les « *sans dents* » seront les premiers licenciés.

● Le projet Macron simplifie les « *petits licenciements* »

(de 2 à 9 salariés) dans les entreprises de plus de 50 salariés: plus besoin de l'administration pour vérifier si les représentants du personnel ont été « *réunis, informés et consultés* » selon les dispositions légales et conventionnelles, pas plus si les obligations relatives aux mesures sociales ont été respectées et si les mesures pour éviter les licenciements et pour faciliter le reclassement « *seront effectivement mises en œuvre* ».

● Le projet Macron simplifie les efforts de reclassement pour les grandes entreprises implantées sur plusieurs pays: elles n'auront plus l'obligation de chercher un reclassement en dehors du

« *territoire national* ».

Le lien avec la disposition suivante qui est modifiée, est peut-être subtil: en effet, le projet Macron n'impose plus à ces grandes entreprises de demander au salarié dont le licenciement est envisagé, s'il accepte de recevoir des « *offres de reclassement* » à l'étranger. Il impose une humiliation supplémentaire au salarié à qui il revient désormais de « *demander à l'employeur* » de recevoir des « *offres d'emploi situé hors du territoire national disponibles dans l'entreprise, ou dans le groupe auquel elle appartient* ». Outre l'humiliation, un décret doit préciser les modalités d'application de ce nouvel article L.1233-4-1 du Code du travail: recevoir une offre de reclassement est-elle la même chose que recevoir une offre d'emploi disponible?

● Le projet Macron simplifie beaucoup les licenciements dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire. En effet, « *au regard des moyens dont dispose l'entreprise* », en clair au regard de son expertise, elle pourra désormais s'exonérer de ses obliga-

Décryptage
de la **loi Macron**
un document **inédit**

L'Humanité
dimanche

journal diffusé
du 15 au 18 janvier
3,80 € l'HD + supplément

tions prévues: faciliter le reclassement des salariés, notamment des âgés et des fragiles. En outre, pour les entreprises qui font partie d'un groupe, il n'y aura plus d'obligation de formation, d'adaptation et de reclassement au niveau du groupe, mais seulement « *dans l'entreprise* ». L'employeur, l'administrateur ou le liquidateur est simplement invité à « *solliciter* » les entreprises du groupe pour avoir une liste de postes disponibles.

● Le projet Macron permet le licenciement sans retour et sans indemnités des salariés pour lesquels le tribunal administratif aurait annulé la décision de validation ou d'homologation du plan de licenciement. ■



(gestion des collègues, politique d'aide sociale à l'enfance) et de santé (protection maternelle et infantile). Outre leurs initiatives en matière d'aménagement, de développement durable et d'écologie, ils sont les principaux financeurs de l'investissement public et aussi les principaux soutiens financiers des associations. En Lot-et-Garonne sur un budget de 440 millions d'euros, près de 200 sont dépensés annuellement par le conseil général pour l'action sociale.

Dans un département considéré comme l'un des plus pauvres de France, la ques-

tion des moyens des politiques sociales menées par le conseil général:

RSA (8800 bénéficiaires), aides aux personnes âgées (5600 bénéficiaires) et handicapées (1500 bénéficiaires), protection de l'enfance... est fondamentale.

L'enjeu local réside également dans la politique éducative avec la gestion de 28 collèges et des transports scolaires (gratuit depuis 2008) mais aussi dans l'entretien des 3000 kilomètres de voies départementales.

Enfin, il s'agira également en mars prochain de l'avenir de 1400 agents territoriaux. ■

Revenus agricoles Nouvelles inquiétudes!

Pendant que le syndicat majoritaire dans notre département, la Coordination rurale, agite un sentiment anti-fonctionnaires, anti-administrations, il laisse de côté la question des revenus agricoles. La commission des comptes de l'agriculture a annoncé une baisse de 5 % du revenu net agricole en 2014.

Pour le MODEF, cette analyse témoigne de l'aggravation des disparités entre productions. Les éleveurs bovins/viandes se

retrouvent avec des revenus moyens de 14500 € par an, largement insuffisant pour payer les (suite page 6)



(suite de la page 5) charges sociales, autofinancer les investissements et surtout faire vivre leur famille et pérenniser l'outil de travail. Les prix de vente de la viande sont les mêmes qu'il y a 30 ans alors que les charges opérationnelles ont augmenté de plus de 30 %. À cette baisse importante des prix viennent s'ajouter des coûts de production toujours plus élevés et incompréhensibles, vu le coût des matières premières. En effet, les petits producteurs de

céréales (blé, maïs) incapables, eux aussi, de dégager des revenus décents, sont les premières victimes des spéculateurs boursiers.

La production laitière aborde 2015 avec les plus grandes inquiétudes: il leur est promis une baisse significative du prix de la tonne de lait, dès le premier trimestre de l'année prochaine.

Les arboriculteurs, avec un peu plus de 13000 € par an se retrouvent dans une situation financière fragilisée.

Face à ses constats, le MODEF réaffirme « que sans prix agricoles rémunérateurs, sans filets de sécurité, la France perdra sa souveraineté alimentaire dans les productions de qualité ». L'enjeu est de taille

pour le Lot-et-Garonne, s'il veut conserver des exploitants familiaux, des territoires vivants, des productions diversifiées, des paysages variés... Loin du poujadisme de la Coordination rurale, le MODEF demande:

- une politique de prix garantis et rémunérateurs;
- la prise en charge des cotisations sociales pour l'exercice 2014;
- la prise en charge intégrale des intérêts pour les investissements productifs;
- un prix minimum couvrant les coûts de production et le travail;
- l'application des mêmes normes françaises et européennes sur toutes les productions agricoles importées. ■

Techni 47 Vente aux enchères empêchée

Devant la très importante mobilisation citoyenne du 12 janvier pour soutenir les ex-salariés de Techni 47, l'huissière de Fumel a dû céder et ne pas organiser la vente aux enchères!

Comme le précise José Gonzalez, dans un communiqué du « collectif pour l'emploi en Fumélois »: « Nous avons évité le pire ce lundi 12 janvier face à cette aberration qui consistait à essayer de faire à tout prix cette vente aux enchères; notamment Maître Calmes, huissière, a été odieuse dans la provocation, l'arrogance envers tout le monde, en méprisant et rejetant l'offre de Pierre, Paul et Georges devant tous les acteurs du mouvement social et citoyen présents. »



« Cela suffit! L'État et les politiques (ministre ou sénateur) doivent intervenir dans ce dossier très rapidement auprès du tribunal de commerce d'Agen, de la liquidatrice et du mandataire afin que cette vente aux enchères ne soit pas suspendue mais tout simplement arrêtée. »

Les trois ex-salariés qui se sont déclaré acheteurs, ont un projet de reprise de la société (voir notre article de la semaine dernière) avec, ainsi, la création de six emplois, pour débiter. Devant toute tentative d'une nouvelle vente aux enchères, le collectif pour l'emploi en Fumélois prévient qu'il sera là avec encore plus de citoyens pour de nouveau empêcher l'opération! À suivre. ■



Albret

Première réaction à la hauteur

Nous ne partageons sûrement pas tous les mêmes idées politiques, la même religion, la même façon d'analyser les choses. Mais nous étions là, près de 400 personnes à Lavardac, c'est du jamais vu, c'est beaucoup, et nous avons tous en commun une idée : arrêter ces massacres, résister pour faire vivre ce que nous avons tous de plus précieux en nous-mêmes, la liberté, les libertés, première condition pour faire exister notre démocratie et notre République. Et les manifestants que nous n'avons pas l'habitude de voir se sont parlés. Après la minute de silence et la fin de la manifestation, beaucoup sont restés et ont discuté. C'est rassurant de voir que dans nos grandes différences, nous savons-nous rassembler sur l'essentiel. Nous avons noté la présence de familles maghrébines et ce n'était sûrement pas facile pour elles de venir. L'amalgame pouvait être un piège. Mais nous n'avons entendu aucun propos dans ce sens et c'est encourageant, cependant, le combat n'est pas fini. Ensemble, nous avons gagné une bataille en faisant vivre les valeurs de la République. ■

Claude **Vaccari**

Mézin

Assemblée de l'ANACR

Le comité local du Mézinois de l'ANACR tient son assemblée générale le samedi 17 janvier à 10h00 (salle de la mairie de Réaup). Elle se clôturera par un verre de l'amitié. ■

Laroque-Timbaut

La vigilance est de mise

Dimanche 21 décembre, nous avons évoqué le souvenir de notre ami Dante Pontoni, un an après son décès, en ces mots : « comme un quart de la population lot-et-garonnaise actuelle, Dante était d'ascendance italienne. Ses grands parents et ses parents étaient arrivés en France lors de la grande migration italienne des années 1920/1925. Ils connurent le sort réservé aux immigrés en général : moqueries, rejet, racisme, tromperies sur la qualité des terres

et des animaux, maisons délabrées... Dante naquit en 1942, en pleine guerre, où l'Italie de Mussolini était l'alliée d'Hitler. Tout cela n'aida pas à l'intégration et à l'acceptation par les habitants du cru. Il eut à subir, dans la cour de l'école ou à la sortie, des insultes et jets de pierre... Ce racisme primaire ressortit des années plus tard, au moment d'élections municipales, et il en fut profondément meurtri, n'imaginant pas qu'après tant d'années, il puisse être trahi par les siens en raison de son identité. Tout ça, c'est loin derrière nous, mais si je vous en parle, c'est pour nous rappeler tous à la vigilance dans nos réactions vis-à-vis des personnes dites différentes, que ce soit par leur origine, leur comportement, leur choix de vie dans notre société matérialiste, leur croyance, leur handicap, leur choix politique... ». Les événements de ces derniers jours viennent en résonance avec cette expérience de vie. Restons vigilants pour que les valeurs de notre pays de liberté, égalité, fraternité, respect, soient plus que jamais d'actualité.

Elisa **Pontoni**

Confluent

Départementales

Pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochains, sur le canton d'Aiguillon, le Front de gauche et EELV ont annoncé leurs candidats. Il s'agit pour les titulaires de Sylvio Guingan et Annick Minnaert et pour les remplaçants de Pierre Salane et Léone Soulage. L'équipe entend défendre « les valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'écologie ». Ce canton, issu du nouveau redécoupage avec la fusion des cantons de Prayssas et de Port-Sainte-Marie, comprend vingt communes et compte 14224 habitants. Les deux conseillers généraux sortants sont de droite : Alain Parailous et Alain Merly, président du groupe d'opposition. ■

Villeneuve-sur-Lot

LSR 47 en assemblée

LSR 47 (loisirs et solidarité des retraités 47) tient son assemblée générale le jeudi 29 janvier 2015 à 10h00 à la maison de la vie associative. À l'ordre du jour notamment, les projets pour l'année 2015 (voyages, sorties, escapades...). Elle sera suivie d'un repas maison. **Renseignements et inscription auprès de sa présidente, Mme Dubois (0553 70 0086).** ■

Agen

Conférence-débat

Histoire de l'immigration portugaise en Aquitaine et en Lot-et-Garonne :

vendredi 16 janvier 2015

18h30 - maison de l'Europe - Agen

avec Manuel **Dias Vaz**, sociologue, président du réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration, vice-président du bureau du conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine. ■

Boé-Bon-Encontre

Condoléances

Les camarades de la cellule de Boé-Encontre ont le regret de nous faire part des décès de deux camarades : Pierre Tambos et Aline Bet. Ils présentent à leurs familles respectives leurs plus sincères condoléances. La fédération du PCF et le journal Le Travailleur s'associent à l'expression de ces condoléances. ■

Philippe **Debons**

Peut-on encore rire de tout?

Cabu - éditions Recherche Midi



Et pourra-t-on encore demain rire de tout? Ces questions méritent d'être posées... Et c'est l'objectif de ce livre, réédité par les éditions Recherche Midi cette semaine. Un titre qui résonne amer, et un livre en préface duquel Cabu rappelait:

« Il n'y a pas de limite à l'humour qui est au service de la liberté d'expression, car, là où l'humour s'arrête, bien souvent, la place est laissée

à la censure ou à l'autocensure. Ni les religions et leurs intégristes, ni les idéologies et leurs militants, ni les bien-pensants et leurs préjugés ne doivent pouvoir entraver le droit à la caricature, fût-elle excessive ». ■



Nous devons anticiper

Comme par le passé nous parlons de Lune

Du 24 janvier au 5 février et du 20 février au 5 mars, c'est Lune montante! On sème déjà des épinards, des fèves, des carottes, les premières laitues sous tunnel. En février, on sème les tomates, poivrons et aubergines sous abri bien chauffé. On récolte les choux de Bruxelles et kiwis. On prélève des greffons qu'on enterre en fagots au pied d'un mur orienté au nord jusqu'en mars.

Lune descendante: Du 10 au 23 janvier et du 06 au 19 février

On taille en janvier les arbres fruitiers, la vigne, la glycine, la bignone et la passiflore. On attend février pour rabattre les clématites à grandes fleurs. Et puis, bien entendu, on plante les rosiers et les arbres à racines nues, en isolé ou en haie. On traite les pruniers et pêchers les plus précoces contre la cloque. Il faut que je vous informe qu'à Noël mes enfants m'ont offert l'almanach du célèbre Pierre Perret. Je me permettrai de vous en faire profiter. Par exemple: manger des lentilles le premier jour de l'an apporte santé et bonheur pour le restant de l'année. Ce n'est pas Jésus qui me l'a dit, c'est mon petit doigt. Ou, si l'on est mordu par quelqu'un qui vient de manger des lentilles, on meurt dans l'heure qui suit. Moi, je croyais plutôt que c'était en sortant d'un Mac Do! ■

Élie Vergnolle

ARGENTON

17 JANVIER 2015 salle des fêtes

Rock session

21H00

S.O UNITY

MEZURASHI

Y! street

SATURDAY punk FEVER

GRATUIT

Passerelle Musicale en Agenais

Amicale laïque du Passage d'Agen

MOZART

HAYDN

DVORAK

QUATUOR DAPHNÉ



Guilhem Boudrant et Jean-Baptiste Jourdain : violons
Audrey Leclercq : alto
Elise Robineau : violoncelle

Entrée
Participation
Libre

Vendredi 23 Janvier - 20h30
MUSIC'HALLE d'Astaffort

ALPA
Amicale Laïque du Passage d'Agen
Section Culture

Ville d'Astaffort

Le Passage d'Agen
LAIQUE ET GAIARD

AGGLOMERATION
AGEN

Renseignements au 05 53 96 20 21